

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA18 210177 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de permettre de démolir 2 bâtiments situés au 725, rue Argyle et de construire 2 nouveaux bâtiments résidentiels totalisant 10 logements.

Démolir 2 bâtiments existants et construire 2 nouveaux bâtiments résidentiels totalisant 10 logements

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du lundi 16 juillet 2018, le conseil d'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 28 août 2018 à 18 h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

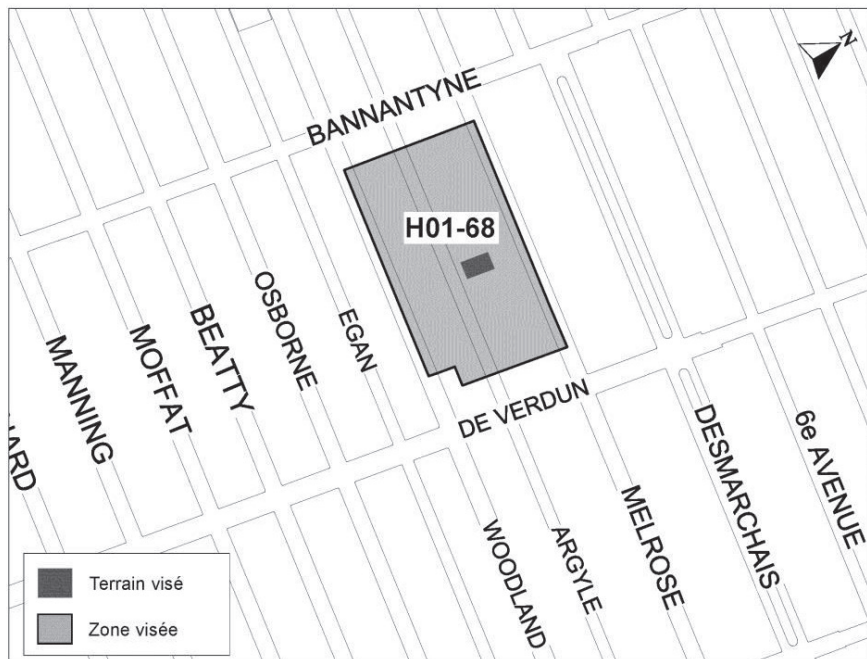
Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) car la résolution permettrait de démolir 2 bâtiments existants et de construire 2 nouveaux bâtiments résidentiels. Par ailleurs, le projet déroge à certaines dispositions prescrites à la grille des usages et normes H01-68 du Règlement de zonage n° 1700, soit :

- le mode d'implantation contiguë pour le bâtiment de 6 logements de la classe d'usages habitation h3 « habitation multiplex » ;
- le nombre d'étages maximal de 2 et le C.O.S. maximal de 1,2 pour le bâtiment de 4 logements de la classe d'usages habitation h2 « habitation familiale ».

Finalement, le projet déroge à l'article 157 du Règlement de zonage n° 1700 qui prescrit un maximum de 2 étages en fonction de l'harmonie architecturale des volumes présents sur ce tronçon de la rue Argyle.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :

Lors de cette assemblée publique de consultation, Monsieur le Maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.



Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal, située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 15 août 2018

La Directrice du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fisette, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse
www.ville.montreal.qc.ca/verdun